

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3672

présenté par
M. Vidalies, M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

La loi reconnaît le travail dominical comme contraire aux intérêts de la vie familiale et aux besoins de l'éducation des enfants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de 1906 propose un temps familial qui favorise les liens sociaux et le développement de la solidarité. Revenir sur ce principe, alors même que de nombreuses voix s'inquiètent de la croissance continue des dérèglements comportements des jeunes enfants, revient à accélérer le mouvement de désagrégation de la société au nom de l'accélération souhaitée par la présente proposition de loi d'accélération de la consommation.

Les grandes surfaces sont déjà ouvertes en moyenne, en France, entre 70 et 80 heures par semaine. Il n'apparaît pas nécessaire socialement d'accroître encore cette ouverture pour répondre à un soi-disant manque de temps.

Au nom du consumérisme, la présente proposition de loi ne vise rien moins qu'une généralisation complète du travail dominical par effet domino. C'est un recul de plus d'un siècle qui est proposé.

Les mots de Victor Hugo, du 9 juillet 1850, s'imposent de nouveaux :

« Messieurs, en des temps comme ceux-ci, prenez garde aux pas en arrière !

On vous parle beaucoup de l'abîme, de l'abîme qui est là, béant, ouvert, terrible, de l'abîme où la société peut tomber.

Messieurs, il y a un abîme, en effet ; seulement il n'est pas devant vous, il est derrière vous.

Vous n'y marchez pas, vous y reculez. »